



Favoriser le recyclage de proximité

Constats:

- En 2018, 500 000 tonnes¹ de déchets d'aluminium générés en France ont été exportés après préparation en matières premières secondaires² pour des raisons économiques (prix de reprise plus attractif à l'étranger).
- L'enjeu consiste à **conserver les déchets d'aluminium** et à **les recycler au niveau local** afin de :
 - ✚ Réduire l'empreinte carbone du recyclage en évitant des émissions de CO2 liées au transport ;
 - ✚ Réduire l'impact environnemental en recyclant dans des usines françaises performantes et mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles ;
 - ✚ Maintenir et développer la main d'œuvre française compétente pour le recyclage de l'aluminium opéré par les membres d'Aluminium France.

Propositions d'Aluminium France:

- Définir des instruments réglementaires et fiscaux permettant de mettre en œuvre la directive cadre européenne sur les déchets qui consacre les principes d'autosuffisance et de proximité pour la valorisation des déchets.
- Collaborer avec l'administration et les acteurs du tri et de la récupération afin de définir des solutions locales de recyclage et valoriser les efforts des acteurs s'impliquant en matière de RSE.

¹ Chiffres Douanes 2018.

² Matières premières qui sont ou non des déchets (en fonction du recours à la procédure de sortie du statut de déchet) et qui ont été traitées et préparées aux fins d'être utilisées dans un cycle de fabrication de matières recyclées - source CNI.